



# Vivre à Arbin



Finances

Budget (suite)

Lettre n°31

Bien cher Albinus,

Dans mes lettres 21 et 22 je t'avais présenté les grandes lignes des différents budgets de la Commune, avec leur évolution sur les 3 dernières années.

Comme promis, et demandé par plusieurs lecteurs, tu trouveras dans cette correspondance quelques détails et évolutions de certaines lignes budgétaires de la section de fonctionnement. Je te rassure, pas toutes - il y en a plus de 120 - mais seulement celles qui appellent des remarques.

J'espérais enfin trouver dans le bulletin municipal de juin une information plus complète sur le sujet, mais il a fallu déchanter, et sur tes conseils c'est au Trésor Public que j'ai obtenu la matière nécessaire à cette analyse. Tous les chiffres qui suivent, n'en déplaisent à certains grincheux, sont donc bien incontestables.

\*\*\*

## Le Budget Général. Section de fonctionnement

### a) Les recettes.

Après une diminution de -0,78% en 2009, une nouvelle baisse de -1,34% est prévue en 2010. La baisse n'est pas significative, les variations sont sur des lignes de compte où la Commune n'a pas la maîtrise comme : ventes de concessions du cimetière, ou les recettes de location de salles communales, ou bien encore les droits de mutation perçus par la Commune lors d'une vente immobilière.

Mais par contre, pour être complet, et quoiqu'on nous dise, nos impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières qui représentent plus de 30% des recettes de notre Commune) augmentent bien chaque année, **suite à une hausse de « la valeur locative brute » votée par le parlement : +1,8% en 2007, +1,6% en 2008 et +2,5% en 2009.** (Taux provenant de nos avis d'imposition)

Ci-dessous le tableau paru dans ma lettre 21. Pour avoir une vision plus objective, j'ai jugé logique de ne pas tenir compte des recettes exceptionnelles. Par nature elles n'ont pas un caractère récurrent, et faussent les comparaisons : ventes immobilières, remboursements d'assurance, etc.

En bleu le total corrigé, sans les recettes exceptionnelles, avec les nouveaux taux de variations.

Année	2007	2008	2009	2010(primitif)
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévu
RECETTES TOTALES	427.534€	525.305€	509.747€	470.827€
Variation/Année précédente		22,86%	-3,00%	-7,60%
Recettes exceptionnelles	5.224€	44.316€	32.629€	97 €
RECETTES CORRIGÉES	422.310€	480.909€	477.116€	470.730€
Variation/Année précédente		+13.87% <sup>(1)</sup>	-0.78%	-1.34%

(1) Cette hausse est due à la correction de la compensation taxe professionnelle attribuée par la Communauté de Communes.

## b) Les dépenses.

Dans son dernier édito le Maire s'inquiète pour l'avenir. Il peut effectivement s'en préoccuper, surtout avec des hausses de dépenses de fonctionnement proches de 6% et de 3,5% ces deux dernières années. Mais le pire est à venir puisque le budget primitif 2010 prévoit une hausse de 43,5% par rapport à 2009 ! Quand je te répète que des précisions seraient les bienvenues.

Ci-dessous le tableau paru dans ma lettre 21. Comme pour les recettes, et pour les mêmes raisons, j'ai jugé logique de ne pas tenir compte des charges exceptionnelles : dotations aux amortissements, ou provisions pour risques, etc.

En bleu le total sans les charges exceptionnelles, avec les nouveaux taux de variations.

Année	2007	2008	2009	2010(primitif)
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévu
DEPENSES TOTALES	390.699€	449.047€	527.069€	615.250€
Variation/Année précédente		+14.93%	17,37%	16,73%
Charges exceptionnelles	458 €	35.517€	99.946€	1.700€
DEPENSES CORRI GEES	390.241€	413.529€	427.600€	613.550€
Variation/Année précédente		5,96%	3,40%	43,48%

**La dépense totale de 427.600€ pour 2009 se répartit de la façon suivante :**

- 1) charges à caractère général pour : **179.726€** (42% des dépenses), en hausse de 2.9%.
- 2) charges de personnel pour : **200.508€** (47% des dépenses) en hausse de 4.7%.
- 3) charges gestion courante pour : **47.366€** (11% des dépenses) stables.

**1-1) Les dépenses à caractère général** (44 lignes) je n'ai relevé que les quelques postes importants :

Energie : **19.359€**, la variation suit l'évolution des tarifs, mais pourquoi prévoir **21.000€** pour 2010 alors que des nouveaux candélabres sont censés apporter des économies ? Et puis dans ce domaine il y a d'autres pistes : le chemin de l'école dont je t'avais parlé dans ma lettre n°29 et bien d'autres !

Combustibles, gaz fioul : **11.000€**, rien à redire, mais là aussi que d'économies possibles dans certains bâtiments passoires : salle des fêtes, mairie.

Entretien des bâtiments : **14.952€** en 2009 et même pas **2.000€** en 2008. Les peintures de la salle des fêtes doivent y être pour beaucoup, mais pour quel montant ? Et avec un sol plutôt fragile qu'il faut maintenant nettoyer avec une machine à **3.900€**. Mais que prévoit-on de faire en 2010, pour l'entretien de bâtiments communaux, avec un montant prévu de **65.000€** ? Qui peut le dire ?

Entretien voies et réseaux : (Il ne s'agit là ni du réseau d'eau potable ni des eaux usées qui sont dans un autre budget) **8.430€** en 2009, et boum badaboum **70.000€** pour cette année ! Désolé Albinus, on attendra l'an prochain pour savoir ce qui a réellement été fait.

Honoraires (Près de 90% de ce montant sont des honoraires d'avocat) : **17.000€** en 2007, **26.000€** en 2008, **20.000€** en 2009 (c'est presque 5% des dépenses totales de fonctionnement) et **31.000€** sont prévus en 2010. Ne penses-tu pas qu'une telle majoration de plus de 50%, véritable rente pour l'avocat de la Commune, aurait mérité un peu de détail du coût de chaque procédure engagée ?

Fêtes et cérémonies : **15.000€** en 2007 soit le double de 2006, et on reste depuis à ce niveau puisque **15.000€** sont à nouveau prévu en 2010, (soit **100.000Francs environ**), dont on nous dit, cher ami, dans le bulletin municipal que c'est « pour l'animation du village ». Quelle animation ? D'accord pour le Noël des enfants, mais pour le reste, comme par exemple les voeux du Maire et les cadeaux de fin d'année aux entreprises, peut-on vraiment appeler ça animation ? Pour l'essentiel ces dépenses seraient donc des boissons et des victuailles. Par les temps qui courent, est-ce bien justifié ? Et n'oublie pas Albinus, que le repas des anciens ainsi que les colis de Noël, ne sont pas dans ce budget mais dans celui du CCAS, pour un montant d'environ **8.000€**.

Je te fais grâce des frais de télécommunication à **5.000€** qui ont doublé depuis 2001 ! Multiplication des portables sans doute. Pour terminer j'ai noté que les frais d'affranchissement de **1.900€** ont doublé depuis 2006. Mais alors, et la correspondance par courriel, à quoi sert-elle ?

**2-1) Les dépenses de personnel titulaire et non titulaire** (13 lignes) : on trouve principalement les salaires ainsi que les différentes cotisations correspondantes.

A **200.508€** en 2009, cette dépense a pratiquement doublée depuis 2001 (**104.000€**). Certes il y a un pic à partir de 2008 suite à l'embauche de personnel pour la création d'une classe maternelle à l'école, mais ça ne fait pas tout. D'autant que pour 2010 on prévoit encore 13,8% d'augmentation soit **228.150€** ! Tu en penses quoi Albinus ? Ce ne sont ni les salaires ni les promotions quand même ? Mais comment savoir ? Dans le bulletin municipal (page 7) on nous donne « charges de personnel » 24,66% d'une valeur totale inconnue ! C'est fort quand même ! Ou alors des embauches seraient prévues, pour renforcer une équipe de 9 personnes (si je compte bien) déjà en place. Etant précisé que les 9 postes ne sont pas tous à plein temps.

**3-1) Les dépenses de gestion courante** (8 lignes) sont pratiquement stables depuis 2008.

**47.366€** en 2009, mais **52.450€** +10% sont prévus au budget 2010. 60% de cette partie gestion courante sont les indemnités d'élus, **28.912€** en 2009. Il faut se souvenir qu'elles ont augmenté de 12,3% en 2008 suite à la nomination d'un 4<sup>ème</sup> adjoint. Eh oui, tout a un coût mon cher Albinus !

Voilà ce qu'il en est du budget de fonctionnement. Tu vas me dire ça fait beaucoup de chiffres, et pourtant je ne t'ai parlé que de l'essentiel. Sur bien d'autres lignes budgétaires il y aurait matière à dire, car tu connais ma préoccupation à chasser gaspillages et dépenses inutiles. Et crois-moi à y regarder de près il y a de quoi faire.

A propos de toutes ces dépenses, dans son édito du dernier bulletin municipal, le Maire tenterait-il de nous culpabiliser ? Il écrit : « *Que défendre notre Commune c'est l'affaire de tous, et que pour cela il faut être informé, ... et que les réunions du Conseil sont publiques* »

Mais que je sache c'est bien le Conseil qui doit débattre du contenu du budget. Et c'est bien le Maire et son Conseil qui ont voté les dépenses de fonctionnement en augmentation de 43,5% ! Mais enfin qui décide des dépenses ? Tu vois toi, en quoi cela serait l'affaire de tous les citoyens ? Moi non. Et puis être informé en assistant aux séances du Conseil, mais pour entendre quoi ? Des montants globaux annoncés à la volée, et comme aucun détail n'est demandé par les conseillers (ils ont les chiffres sous les yeux) on retient quoi ? Seulement ce qu'on veut bien nous dire, et c'est tout !

**43,5% de hausse !** Là où toutes les entreprises, et la Commune peut y être assimilée, serrent les « boulons », Arbin laisse filer comme si tout allait bien, et le Maire dans le bulletin ose annoncer : « *...pour boucler nos budgets, c'est très simple il faudra augmenter les impôts locaux* » Ben voyons ! Ne faudrait-il pas mieux commencer par réduire certaines dépenses ? Dans ce domaine, comme tu viens de le lire, il y a de quoi faire.

Ma prochaine lettre conclura le sujet budget.

A bientôt.

Ton ami Nicolas.

Août 2010